

Reflex

Saint-Joseph-de-Rivière

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Au Village	4
- Actualités	
- Animations et sport	
- Ecole et littérature	
- Aménagements	
- Nouveautés	
- Environnement	
- Paré pour l'hiver	
- Arborescence	
- Patrimoine	
- Brèves, parole à l'opposition	
Dans nos associations	16
- Comité des fêtes	
- Le Sac à Jouets	
- Association Familles Rurales	
- Association Sportive Riviéroise	
- UNRPA, club des étangs	
En Chartreuse	18
- Élément-terre	
- Cœur de Chartreuse	
Infos pratiques	20

BULLETIN MUNICIPAL
n°141
2ème SEMESTRE 2024

LE REFLEX Mairie de St Joseph de Rivière
 Directrice de la Publication :
 Marylène GUIJARRO Maire
 Tirage : 550 exemplaires
 Conception : Mairie de St Joseph de Rivière
 Dépôt légal à parution.
 Imprimerie Notre Dame Montbonnot.



Le mot du Maire



Chères Riviéroises, chers Riviérois,

Notre village va bientôt se parer de sapins et de décorations annonçant les fêtes de fin d'année !

J'espère que chacun pourra profiter de cette parenthèse festive malgré le contexte actuel.

Sans sombrer dans la dépression, il faut reconnaître que nous vivons des temps perturbés.

La situation géopolitique, politique, économique, climatique n'incite pas à la gaieté et nous contraint dans nos décisions.

Les lourdeurs administratives, les décisions prises sans concertation avec les élus de terrain n'encouragent pas les initiatives.

Cependant, le Conseil Municipal continue de travailler, de défendre vos intérêts auprès des instances, de répondre aux demandes des habitants.

Vous trouverez notamment, joint à ce Reflex, le programme de déambulation qui a été proposé aux élus le 11 octobre dernier et qui regroupe nos diverses réalisations.

Nous avons encore des projets à venir et l'année 2025 verra, je l'espère, se concrétiser la sécurisation du carrefour du Pont Demay, la résidence seniors et surtout la sécurité aux abords de la traversée du village.

A ce propos, une réunion publique est prévue le lundi 16 décembre pour échanger sur les options proposées par les élus.

Je dois encore et toujours remercier les adjoints et les conseillers municipaux pour leur engagement. C'est une lourde charge que d'être élu, surtout dans le contexte actuel, et cependant tous continuent d'œuvrer avec passion pour la commune.

Vous pensez sans doute que je me répète, mais il est nécessaire de reconnaître les bonnes volontés, comme celles de nos agents municipaux toujours mobilisés pour les habitants.

Les associations quant à elles, fortes de leurs bénévoles, restent les piliers de la vie sociale et vous découvrirez dans les pages qui suivent leurs activités riches et variées.

Dans ce monde où tout va si vite, où les informations nous emportent dans leurs tourbillons, si nous prenions le temps !

Le temps d'aider nos voisins, amis, famille s'ils sont dans la difficulté ou dans la peine.

Le temps d'être aux côtés de nos agriculteurs dont le labeur est difficile, le temps de soutenir nos commerçants et artisans malmenés par la crise économique.

Le temps de se connaître et se parler.

Le temps de se rencontrer.

J'aurai donc le plaisir de vous accueillir le vendredi 17 janvier 2025 à 19 heures à la Salle des Fêtes pour la cérémonie des vœux du maire.

Nous prendrons le temps de partager et d'échanger.

En attendant, passez de très bons moments en famille ou entre amis !



Votre Maire,
Marylène GUIJARRO

Actualités

Recensement de la population

Cette année, la commune réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

Deux possibilités s'offriront à vous : le recensement en ligne ou papier.

Le recensement en ligne est plus simple, plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par les agents recenseurs.

Merci de leur réserver un bon accueil !

Des jeunes en chantier !

La Communauté de Communes en lien avec les associations jeunesse et les communes met en œuvre et subventionne des chantiers jeunes, qui permettent aux jeunes de 16 à 25 ans de participer à des réalisations afin de financer leurs projets personnels. Cela leur apporte une première expérience professionnelle et peut être un tremplin pour des missions durables, notamment pour les jeunes plus en difficulté.

Dans ce cadre, la commune de Saint Joseph de Rivière a accueilli cinq jeunes du 1^{er} au 4 juillet 2024. Leur mission : la rénovation des portes et fenêtres de la Salle des fêtes.

Sous la houlette de Fred, référent du PAJ, les portes et fenêtres ont été poncées et lasurées en un temps record !

Les jeunes ont travaillé dans la bonne humeur et les passants ont pu les féliciter pour leur entrain.

Merci à cette belle équipe et à l'an prochain pour de nouvelles aventures !



SOS Risques majeurs

La Mairie de Saint Joseph de Rivière s'est dotée d'un système d'appels automatisé, destiné à alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population de la commune, en cas de situation de crise (inondations, tempêtes, accidents industriels, incident sanitaire ou autres catastrophes).

Ce nouveau service est gratuit pour les personnes inscrites.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne par le biais du lien : <https://www.inscription-volontaire.com/saint-joseph-de-riviere/> que vous trouverez sur la page d'accueil du site internet de la mairie.

Pour ceux qui n'auraient pas de connexion internet, un formulaire d'inscription est disponible en mairie.

Des enduits superficiels pour nos voiries

Comme chaque année nous devons travailler à l'entretien de nos voies communales. Cet entretien régulier est le gage de leur meilleure conservation à moindre coût sans attendre de gros désordres. C'est aussi le moyen de conserver un bon état général de nos routes en surface pour offrir un meilleur confort de circulation.

Cette opération saisonnière de mise en œuvre d'enduits superficiels sur les points qui le nécessitent s'appelle à juste titre la technique du « Point à Temps ». Elle nécessite l'utilisation d'un engin permettant le répandage d'un liant à base de bitume liquide chaud (sous forme d'émulsion) que l'on recouvre de gravillons. Ceci permet de combler les dégradations de la chaussée (nids de poule, fissures, etc...), tout en redonnant de l'étanchéité à la voie dans le but d'éviter de plus gros dégâts.

Nos employés municipaux accompagnent l'entreprise de TP pour définir les lieux à traiter et aider à la mise en œuvre des produits (liant et granulats).



Actualités

Commémoration du 11 novembre 1918

Le 11 novembre, notre municipalité s'est recueillie pour la cérémonie de commémoration du 106^{ième} anniversaire de l'Armistice de 1918.

Dans le respect du protocole, le maître de cérémonie, Monsieur Gilles PENA, a rendu à ce moment toute sa solennité.

Réunis au Monument aux Morts autour de Madame la Maire, Marylène GUIJARRO, les habitants ont pu rendre hommage aux combattants de la Première Guerre Mondiale.

En compagnie de Madame la Maire de Saint Laurent du Pont, Céline BOURSIER, des représentants des anciens combattants, des sapeurs-pompiers, de la fanfare de l'école de musique de Saint Laurent du Pont, des porte-drapeaux et porte-gerbes, les élèves de l'école de Saint Joseph de Rivière ont lu le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) à l'assemblée.

Comme les années précédentes, notre municipalité a à cœur d'inclure les jeunes à ce devoir de mémoire en les faisant participer de manière active et volontaire : l'un des porte-gerbes est toujours choisi parmi l'un des enfants de l'école, cette année il s'agissait d'Enzo BOUVARD, et la lecture des noms des Morts pour la France a été faite par Jérémy LAPIERRE, un collégien du village.

Les enfants intéressés pour être volontaire comme lecteur, porte-gerbes ou porte-drapeaux (adaptés à leur taille et leur âge) sont les bienvenus et sont invités à se faire connaître en mairie.

La cérémonie s'est clôturée par le verre de l'amitié dans les commerces du village.



Festivités à venir

La mise en place des décorations de Noël dans le village est toujours un moment agréable durant lequel nous partageons nos anecdotes de Noël... Nous vous attendons nombreux le samedi 7 décembre à 9h30 au local associatif du Bourg. Ce moment convivial se clôt autour d'une boisson chaude et d'une gourmandise... N'hésitez pas !



Comme chaque année, le repas des aînés aura lieu le dimanche 26 janvier. Et pour ceux qui ne peuvent s'y rendre, la distribution des colis aura lieu le 14 décembre...

Nous vous espérons nombreux le vendredi 17 janvier pour assister à la cérémonie des vœux de Madame la Maire, qui en profitera pour accueillir chaleureusement les nouveaux habitants ! Rendez-vous à 19h à la salle d'animation rurale pour un moment convivial !

Les aînés en fête !

Cet automne, les élus ont eu le plaisir de souhaiter un bon anniversaire à l'occasion des 90 ans de mesdames Marie-Renée Benezeth, Inès Perlou et Rose Mascoli ! Nous leur souhaitons encore de belles années à venir à St Joseph de Rivière où il fait bon vivre !



Animations et Sport

Saint Joseph d'hier et d'aujourd'hui !

Une exposition dédiée à *Saint Joseph de Rivière à travers le temps* a eu lieu le week-end du 12 et 13 octobre à la salle des fêtes.

Deux conférences ont été tenues par Messieurs Actis, Baschiera et Ciapin, passionnés par l'histoire de la commune. Différentes thématiques ont été abordées et illustrées par le biais de photographies, documents d'archives et divers objets permettant de découvrir l'évolution de notre commune et de la vie des habitants.

Les élus tiennent à remercier les initiateurs du projet, messieurs Actis, Baschiera et Ciapin ainsi que l'association Laurentinoise la Vertevelle pour le prêt de panneaux-affiches, qui sont venus agrémenter cette manifestation, sans oublier le public venu en nombre pour apprécier ces souvenirs de jadis.



Fête de la Musique

Un peu d'histoire :

Instauré par Maurice Fleuret, alors directeur de la musique et de la danse nommé par Jack Lang, ministre de la Culture, pose les fondements d'une nouvelle conception de la pratique et du développement musical avec pour mot d'ordre "*La musique sera partout et le concert nulle part*" !

En 1982, une enquête sur les pratiques culturelles des Français dévoile que cinq millions de personnes, dont un jeune sur deux, jouent d'un instrument de musique alors que les manifestations musicales organisées jusqu'à présent ne concernent qu'une minorité de Français.

Ainsi, **la première Fête de la musique est lancée le 21 juin 1982**, jour symbolique du solstice d'été, le plus long de l'année dans l'hémisphère Nord, afin de démocratiser la pratique de la musique en France et de permettre à tous les musiciens de s'exprimer et de se faire connaître.

Ce sera une « révolution » dans le domaine de la musique, qui tend à faire se rencontrer toutes les musiques – sans hiérarchie de genre ni d'origine – à la

recherche d' « *une libération sonore, une ivresse, un vertige qui sont plus authentiques, plus intimes, plus éloquents que l'art* » où la Fête sera gratuite et ouverte à tous les citoyens.

Aujourd'hui, plus de 120 pays dans le monde participent à la fête de la musique et Saint Joseph de Rivière fait perdurer cet événement qui a eu lieu le samedi 15 juin 2024 place de l'Eglise.

Avec l'entière collaboration de l'Echo Alpin qui a organisé la recherche et la coordination de musiciens, deux groupes de musique se sont produits devant un public ravi. Nous rappelons que l'Echo Alpin propose différentes activités de découvertes ou d'initiations musicales.

Pendant le changement de groupe, la Chorale « L'air de Rien », venue en nombre, a entonné des chansons de son répertoire.

La restauration était assurée par « La Truite des Fontaines » et un stand buvette et desserts était tenu par le « Sac à Jouets ».

Cette manifestation s'est déroulée sous un ciel clément et sera reconduite en 2025.

Ne pas lâcher prise !

Saint Joseph a la chance d'avoir un des sites d'escalade majeur de la région grenobloise.

Situé à l'entrée des gorges de Crossey, en direction de Voiron, à cheval sur notre commune et celle de Saint Etienne de Crossey, il a été ouvert dans les années 60.

Environ 3000 grimpeurs par saison viennent sur ce magnifique site qui propose un très grand nombre de voies tant pour le débutant que pour le confirmé.

Enfilez le baudrier et venez le découvrir!

Ecole et littérature

Rentrée et manifestations

Notre école a accueilli à la rentrée 140 élèves dont 44 en maternelle.

La rentrée s'est bien déroulée et de nombreux projets sont en route encore cette année.

Le **courseton du téléthon** a eu lieu cette année le **samedi 30 novembre 2024** route de l'école en partenariat avec le sou des écoles. Les élèves se sont lancés un défi par classe et une récolte pour le **téléthon** a été organisée.

Nous **fêtons le printemps le 18 avril 2025** après midi sur le thème cette année du développement durable.

Enfin, la kermesse se déroulera **vendredi 27 juin 2025** dans la cour de l'école : chants, danses ... au programme.



Bibliothèque

L'équipe vous accueille :

Mercredi de 15h00 à 18h00

Jeudi de 16h00 à 18h30

Samedi de 14h00 à 18h00

En plus des documents à emprunter, la bibliothèque vous propose :

- Un partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Isère,
- Des expos temporaires venant de l'artothèque de Grenoble ou d'artistes extérieurs,
- Des animations construites à partir de lectures originales et des activités créatives, pour un moment agréable dans le partage et la convivialité,
- La participation à des événements nationaux tels que *la Nuit de la lecture* et *les Arts du Récits*,
- Un club lecture des « *Livres et vous* ».

Pour cette rentrée 2024 la bibliothèque a organisé des Portes Ouvertes afin de permettre à tous de venir profiter du lieu et d'un programme varié. Au choix : vente de livres, atelier créatif pour les enfants, le grand défi du livre mystère et un temps contes animé par notre bénévole Béatrice Marchal. Ce fut un après-midi bien rempli qui a su séduire petits et grands. La bibliothèque remercie chaleureusement l'équipe de bénévoles sans qui cette journée n'aurait pu avoir lieu, ainsi que l'artiste plasticienne Agnès Vallin qui a proposé l'atelier créatif.

Radio couleur Chartreuse, la radio associative

La bibliothèque continue son partenariat avec RCC dont le studio d'enregistrement se trouve à Saint-Laurent-du-Pont.

Afin de vous conseiller de nouvelles lectures et ce qui nous a plu, la bibliothèque enregistre plusieurs chroniques qui sont diffusées à l'antenne chaque semaine. Vous pouvez écouter Radio Couleur Chartreuse sur trois fréquences : 92.2, 98.4 et 106 FM.

Vous pouvez également retrouver les podcast sur <https://www.radiocc.fr>

Rentrée littéraire 2024

Pour la rentrée littéraire, de nouvelles lectures sont arrivées à la bibliothèque. Venez découvrir toutes les nouveautés sans plus tarder. L'équipe se fera un plaisir de vous conseiller.

La bibliothèque recherche des bénévoles

La bibliothèque aspire à renforcer son équipe de bénévoles et recherche des personnes qui souhaitent s'investir dans une activité et donner de leur temps. N'hésitez pas à passer pour échanger avec nous. Ça vous donnera peut-être envie de nous rejoindre.

Un grand merci à tous ceux qui viennent déjà aider à la bibliothèque.

La bibliothèque est un lieu d'accueil pour tous. C'est un espace de détente et de partage, un endroit pour vous retrouver. C'est un espace qui vous appartient, n'hésitez pas à exprimer vos besoins. Ici, on vous attend nombreux, seuls ou en famille, que ce soit de passage ou pour vous attarder.

Aménagements

Traversée du centre bourg : poursuite des études

L'élaboration du projet d'aménagement de la route départementale en traversée du centre bourg se poursuit avec l'aide du bureau d'études Alp'Etudes basé à Moirans.

Après la réunion publique du 07 mars 2024, une réunion avec les commerçants le 6 mai 2024, et un premier échange technique avec le service Aménagement du Département – Territoire Voironnais Char treuse le 07 juin 2024, le bureau d'études à présenter le 09 octobre dernier au Conseil Municipal, sur la base des remarques et propositions recueillies, un premier Avant Projet (AVP) des aménagements possibles. A ce stade il s'agit de proposer les grandes lignes directrices de ce projet avec les variantes possibles.

Pour rappel, cet aménagement concerne la partie de la Route Départementale entre le carrefour de la route de l'Ecole et les habitations situées juste après le carrefour de la route des Tuileries avec en plus les places de l'Eglise et de l'ancienne poste.

Après cette présentation au Conseil Municipal un premier travail a été demandé aux élus pour s'expri-

mer sur les très nombreuses options possibles et qui a été partagé en commun lors d'une réunion spécifique le 18 novembre.

Sur ces premières intentions, une nouvelle réunion publique aura lieu le 16 décembre à 19h à la salle d'animation rurale pour échanger avec les habitants et ainsi pouvoir préciser au bureau d'études les orientations pour passer à la phase projet.

Nous comptons sur votre mobilisation pour contribuer à l'élaboration de cet important projet pour la commune.

Pour mieux connaître la circulation dans notre traversée du village, le Département a réalisé une étude de trafic sur la période du 10 juin au 30 juin 2024 avec un point de comptage situé au niveau du restaurant Forcella. Ces données seront présentées à la prochaine réunion publique. Pour l'essentiel, il faut retenir un débit moyen journalier, tous sens confondus, de 10 000 véhicules légers et entre 200 et 400 poids lourds les jours ouvrés. La vitesse en dessous de laquelle roulent 85 % des véhicules est de 46 km/h et une dizaine de véhicules par jour sont entre 70 et 100 km/h principalement de nuit.

Feux tricolores carrefour RD 520/route des Tuileries

Comment traverser en sécurité la route départementale sur le passage piétons en face de la fontaine (au niveau du P'tit St Jo) ?

Les feux tricolores de ce carrefour ont un fonctionnement qui n'est commandé que par la circulation automobile et répondent à un plan de feux calé en accord avec les services du Département pour fluidifier au mieux la circulation sur la route départementale. Néanmoins, pour « calmer » ce trafic dense, les feux sur la route départementale passent automatiquement régulièrement au ROUGE mais celui-ci ne dure que 6 ou 7 secondes, ne laissant pas le temps de traverser en sécurité. D'ailleurs le feu du passage piétons reste ROUGE à ce moment-là.

Pour pouvoir sortir par la route des Tuileries ou depuis le parking du lavoir (chemin du Morard), les véhicules déclenchent le feu vert leur donnant le passage en passant sur une boucle magnétique de détection positionnée dans le revêtement de la chaussée juste avant le feu.

Même quand la circulation est interrompue sur la route départementale par une telle sortie de véhicule le bonhomme piétons reste ROUGE.

Seul un appel sur le bouton du passage piétons permet d'avoir le bonhomme VERT sur le signal piétons et un ROUGE pour les véhicules sur la route départementale suffisamment long pour pouvoir traverser en sécurité.

Dans un proche avenir, un signal de danger complémentaire sera ajouté sur le poteau du passage piétons côté fontaine pour attirer l'attention des automobilistes venant du carrefour sur la traversée des piétons, car le déclenchement du feu piéton donne en même temps le feu vert sur la route des Tuileries et le chemin du Morard. Un autre panneau sur les poteaux du passage piétons portera la **mention «piétons pour traverser : appuyez et attendez»**

Enfin, dans le cadre du projet de l'aménagement de la traversée du bourg, un examen particulier sera réalisé pour retravailler le dessin de ce carrefour et revoir au besoin le fonctionnement de ces feux tricolores avec un matériel de commande plus performant.

Aménagements

Bancs et tables pique-nique à venir

La commission écologie a lancé une réflexion sur l'implantation de bancs et de tables de pique-nique de manière à rendre plus confortables nos différents lieux de déambulation et de circuits de promenade dans la commune.

Ainsi, la commune a fait l'acquisition d'une quinzaine de bancs publics (voir modèle présenté) afin de les placer dans différents lieux de la commune du centre bourg comme des hameaux. Ils vont progressivement être installés par les agents communaux. C'est un début et nous sommes prêts à recevoir vos propositions pour d'autres endroits à équiper, par mail ou en déposant vos demandes auprès du secrétariat.

De même, un premier programme de tables pique-nique va être entrepris. 6 tables en pin Douglas ont été acquises et seront positionnées comme suit : 3 près du City stade, 2 en sous-bois près des étangs et de la nouvelle voie verte, 1 au jardin partagé près de l'école et une dernière Place du 19 mars où s'installent souvent des marchands ambulants.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour d'autres implantations. Pour plus de confort et de propreté, des dalles en béton seront réalisées avant la pose de ces tables.

Enfin, deux fauteuils d'extérieur seront installés au lavoir.

Futur conteneur à cartons

Depuis quelques temps la commune s'est engagée en lien avec la communauté de communes à mettre en place des containers dédiés à la collecte des cartons en vue de leur recyclage.

D'une manière générale, cette collecte a rencontré un franc succès qui oblige nos agents communaux à un ramassage fréquent pour les acheminer vers la déchetterie.

Toutefois, il arrive que des déchets ordinaires, hors cartons, soient déposés inconsidérément dans ces containers spécifiques, obligeant nos agents communaux à un travail de tri.

Fort de cette réussite, la communauté de communes envisage d'installer sur notre commune un grand container qui sera positionné à proximité de la station d'épuration. Une société spécialisée sera chargée du ramassage.



COLLECTE CARTONS BRUNS

EN DÉCEMBRE 2024, DÉPLOIEMENT DE BENNES EN ACCÈS LIBRE À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS !

Avec le développement de la vente en ligne, la quantité de cartons jetés ne cesse d'augmenter... La Communauté de Communes prend en compte ce changement de pratique en installant des bennes de collecte de cartons bruns en accès libre à différents endroits du territoire - en accord avec les communes concernées.

Pour vos cartons, désormais, deux solutions : benne en déchetterie d'Entre-deux-Guiers ou benne en accès libre. Ainsi les cartons seront bien triés et ne se retrouveront plus dans les bacs ordures ménagères ou sous forme de dépôts interdits au pied des points tri.

LES CARTONS DOIVENT ÊTRE VIDÉS ET APLATIS

Seuls les cartons bruns, vidés de leur contenu et aplatis doivent être déposés dans les bennes.

Il est important d'enlever tous les plastiques ou polystyrènes pouvant se trouver à l'intérieur.

LES BONNES PRATIQUES



La réussite de ce nouveau service dépend largement de l'implication de tous les usagers :
MERCI DE BIEN RESPECTER LES CONSIGNES !

OÙ SONT LES BENNES DE COLLECTE CARTONS ?

Plus proches de chez vous, pour faciliter votre geste de tri :

- Les Echelles, point tri ZA du Maillet,
- Miribel-les-Echelles, point tri des billards LAFUGE,
- Saint-Joseph-de-Rivière, parking de la station d'épuration,
- Saint-Laurent-du-Pont, rue Paul Paturles (au-dessus d'Intermarché),
- Saint-Pierre-de-Chartreuse, parking de la piscine,
- Saint-Pierre-d'Entremont (73),
- Saint-Thibaud-de-Couz, parking de l'école.



Nouveautés

Ligne de plonge... une bouffée d'air

Depuis la rentrée de septembre, le restaurant scolaire est équipé d'une ligne de plonge. Cela vient en remplacement de l'ancien lave-vaisselle très fatigué. Ces nouveaux équipements, évier, lave-vaisselle à capot, tables d'entrée et de sortie et un panier à roulettes permettent d'effectuer la même charge de travail sans stress et avec un gain de temps et de confort.

Nos agentes de cantine qui ont beaucoup compensé l'inconfort et les défaillances récurrentes de l'ancien lave-vaisselle peuvent enfin travailler dans de très bonnes conditions et sans avoir besoin de porter des charges trop lourdes.

Voilà un investissement apprécié. Le temps de lavage de la vaisselle est optimisé. L'efficacité et la bonne humeur des agentes sont rendez-vous.



Appel aux bénévoles

Dans le cadre de la mise en place d'une aide aux devoirs lors du temps périscolaire, nous recherchons des bénévoles (parents, grands-parents, étudiants ou autres) qui seraient disponibles les lundis et jeudis soirs de 17h30 à 18h00.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à le signaler en mairie ou par mail à accueil.mairiestjo@orange.fr.
Comptant sur votre mobilisation.



En mémoire des Anciens combattants

Dans notre cimetière, nous comptons cinq tombes d'anciens combattants identifiées par le Souvenir Français.

Avec le poids des ans et malgré des tentatives de rénovation, ces sépultures restaient bien endommagées.

La municipalité a choisi de les réhabiliter afin d'honorer dignement la mémoire de ces combattants morts pour la liberté.

C'est une marbrerie de Tullins qui a réalisé et posé les cinq dalles de granit peu avant la Toussaint.

Il reste maintenant à nettoyer les stèles pour que la rénovation soit complète.

Une commémoration devrait être organisée par le Souvenir Français et la FNACA courant 2025.



Un jardin bien équipé

Une seconde vie a été offerte à l'ancien abribus des Grollets...

Il fait désormais office d'espace de rangement dans le jardin du local périscolaire. Les employés communaux ont mis en œuvre toutes leurs compétences pour embellir cet espace de vie pour nos enfants !



Environnement

Le jardin et les bonnes relations entre voisins

A l'accueil de la mairie, nous sommes souvent interrogés sur les obligations d'entretien des jardins et terrains. Voici un petit résumé des obligations des occupants des deux côtés de la clôture.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous avez l'obligation d'entretenir le jardin de votre maison. La réglementation sur l'entretien de jardin est très précise et les différentes obligations d'entretien font l'objet de textes de lois.

Laisser votre jardin en friche, sale voire insalubre, engage donc votre responsabilité et vous expose à des sanctions.

Qui fait quoi ?

Le locataire est responsable de l'entretien courant du jardin. Seuls les travaux de plus grosses importances sont à la charge du propriétaire.

Quelles sont les règles ?

Pour les haies et les arbres :



Pour les nouvelles plantations, respectez les distances de plantation :

– Si la hauteur de l'arbre (ou arbuste) est supérieure à 2m,

la distance doit être au minimum à 2m de la limite de propriété sinon, la distance doit être au minimum à 0,5m de la limite de propriété.

La hauteur prise en compte est la taille adulte de l'arbre ou de l'arbuste.

Puis-je abattre un arbre ou un arbuste planté trop près de mon jardin ? Puis-je élaguer les branches qui dépassent sur ma propriété ?

La réponse est NON ! Mais vous pouvez obliger votre voisin à élaguer ou à tailler les branches des arbres et arbustes qui dépassent chez vous sans qu'il ne puisse s'y opposer.

Concernant les racines, ronces ou brindilles, vous avez le droit de les couper vous-même. Vous avez aussi le droit de manger les fruits des arbres de votre voisin s'ils dépassent sur votre terrain, mais uniquement ceux qui sont tombés dans votre jardin.

La responsabilité de la taille d'une haie mitoyenne incombe aux 2 voisins.

Les obligations d'entretien des haies et des arbres sont les mêmes s'ils dépassent sur la voirie, empêchent de marcher sur un trottoir ou constituent un danger pour la circulation routière.

Pour le débroussaillage :

Il est obligatoire de débroussailler son terrain dans son intégralité en zone urbaine, et sur une distance de 50 mètres des habitations pour les terrains non bâtis situés à l'intérieur d'une zone d'habitation.



Rappel : il est autorisé d'employer des outils bruyants pour l'entretien de votre jardin de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h en semaine, : de 9h à 12h et de 14h à 18h le samedi et entre 10h et 12h le dimanche et les jours fériés.

Pour les déchets :



L'entretien de votre jardin produit des déchets verts (herbe de tonte, feuilles mortes, branches et brindilles d'élagage, végétaux coupés suite au débroussaillage...)

Ces déchets, si vous ne les compostez pas doivent être apportés en déchèterie. Quelle que soit la saison, il est interdit de brûler les déchets verts, aussi bien à l'air libre que dans un incinérateur.

En conclusion :

Quel que soit le cas devant lequel vous vous trouvez, avant toute démarche en mairie, parlez-en déjà à votre voisin ou au propriétaire du terrain. En bonne intelligence il fera sûrement le nécessaire.

Et une petite douceur pour finir !

MON JARDIN

*Mon jardin si petit, si riant, si coquet
Propose gentiment son calme et sa fraîcheur
Groupant toutes ses fleurs, il forme un grand bouquet
Le chèvrefeuille ocré diffuse sa senteur.
Le rosier vermillon croule sous le portail
Offrant au vent léger son parfum épicé
Et s'ouvre pleinement en un large éventail
Sur le support ancien de bois entrelacé.
Le lierre allègrement monte le long du mur
Dans ses feuilles parfois se faufile un oiseau
Ce minuscule Eden couronné par l'azur
S'arrête court devant les perles d'un rideau.
(Marie-Antoinette CORDINA-FONTANA)*

Paré pour l'hiver

La viabilité hivernale : déneigement et lutte contre le verglas

Comme chaque entrée en période hivernale, les services routiers se préparent au traitement des chaussées pour lutter efficacement contre la neige et le verglas.

Notre commune se doit aussi de se mettre en situation à la hauteur de ses moyens.



Depuis deux ans maintenant la municipalité a décidé de confier le plus gros du traitement des chaussées à un intervenant local.

Après différents contacts, une entreprise de travaux agricoles a accepté de relever ce défi et dispose d'un tracteur puissant équipé de chaînes et d'une grande lame de déneigement adaptée aux voies communales, quelle que soit leur largeur.

La commune fournit la saleuse qui se monte à l'arrière du tracteur (qu'elle possédait déjà) et gère l'approvisionnement en sel de déneigement et gravette (petits gravillons) qu'elle stocke sur son dépôt.

Le tracteur de puissance moyenne (100 CV) récemment acquis, va pouvoir être équipé d'un petit rabet pour permettre aux agents communaux de traiter, en simultanément, les zones telles que les parkings et certains abords de bâtiments publics.

Le déclenchement des interventions se fait à partir d'un suivi météo assez précis et est décidé d'un commun accord entre la commune et l'intervenant, si possible la veille. En cas de doute, une patrouille est effectuée vers 5h-6h du matin, au besoin, en liaison avec un agent communal.

En cas de chute de neige, l'organisation prévoit que les secteurs à forte pente (La Bourderie et les Jolys) soient traités en priorité. Ensuite, sont pris en charge les secteurs où des difficultés sont susceptibles d'être rencontrées (petites pentes et rampes) puis, pour finir, les secteurs de plaine.

En cas d'intervention nécessaire sur l'ensemble du territoire communal, la durée globale est de 7 à 8 heures. Cela signifie qu'avec un départ vers 5h00 une tournée se termine vers midi au plus tôt.

Aussi chacun doit intégrer le fait qu'il peut être nécessaire de pouvoir circuler sur de la neige fraîche.

Nous vous rappelons qu'entre le 1er novembre et le 31 mars, il est obligatoire d'équiper son véhicule dans certaines communes des massifs montagneux comme Saint Joseph de Rivière.

Une signalisation indique aux usagers de la route l'entrée dans une zone où les obligations d'équipements s'appliquent.

Il convient soit de détenir des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes et chaussettes), soit d'équiper son véhicule de pneus hiver. Les pneus hiver, au sens du décret, sont les pneus relevant de l'appellation "3PMSF" (3 Peak Mountain Snow Flake), identifiables par la présence du marquage du "symbole alpin", illustré par une montagne à 3 pics contenant un flocon de neige.



Arborescence

Des arbres et des haies

L'amélioration de notre cadre de vie, la prise en compte du changement climatique et les bienfaits apportés par les arbres et la végétation nous incitent à envisager de nouvelles plantations.

Même si notre environnement « périphérique » présente de grands espaces forestiers il ne faudrait pas négliger notre environnement immédiat.

En milieu bâti, les arbres sont une grande richesse pour la santé et le bien-être. En plus d'agrémenter le paysage urbain, ils améliorent la qualité de l'air et rendent les milieux de vie plus sains, plus sécuritaires et plus conviviaux. En raison des nombreux services qu'ils procurent, les arbres urbains sont des atouts considérables pour adapter nos villes et accroître la résilience des zones urbanisées face aux crises climatique, écologique et sanitaire actuelles.

-Les arbres embellissent le paysage bâti et cette fonction esthétique des arbres offre plusieurs avantages pour la santé, en renforçant notamment le sentiment de bien-être et d'apaisement.

-Les arbres atténuent la pollution de l'air. En filtrant l'air, les arbres réduisent la concentration des polluants, poussières et autres particules dans l'air.

-Les arbres rafraîchissent l'air ambiant. Par l'évapotranspiration et l'ombre fournie, les arbres mûres sont un moyen de lutte efficace contre les effets des îlots de chaleur.

-Les arbres augmentent la sécurité. En raison de leur apparence plus étroite, les rues bordées d'arbres ou arbustes inciteraient à un ralentissement du trafic et une prudence accrue de la part des automobilistes, ce qui diminuerait les risques d'accidents.

Les arbres sont aussi de véritables alliés pour la protection de nos ressources naturelles, comme l'eau et le sol. Leur excellente capacité à infiltrer l'eau et à limiter l'érosion améliore la qualité de nos cours d'eau et réduit les risques d'inondation.

Par ailleurs, les haies sont des éléments clés de la biodiversité en France, avec des avantages importants pour l'environnement, l'agriculture et le paysage. Cependant, au cours des dernières décennies, la France a connu une destruction massive de ses haies dans les campagnes.

Généralement plantées en bordure de champs ou de prairies pour délimiter les propriétés et fournir une protection contre les éléments naturels, les haies jouent également un rôle important dans la préservation de la biodiversité et la lutte contre l'érosion des sols. Elles abritent une grande variété d'espèces animales et végétales, offrant ainsi un habitat pour les insectes, les oiseaux et les petits mammifères. En outre, elles fournissent des corridors de migration pour les espèces qui se déplacent entre différents

habitats, favorisant ainsi la dispersion des graines et des pollinisateurs.

Les haies ont également des avantages pour l'agriculture. Elles aident à protéger les cultures des vents violents, réduisant ainsi les pertes de récolte. Elles sont également importantes pour la pollinisation des cultures, en attirant les insectes pollinisateurs et offrent des habitats pour les insectes auxiliaires qui aident à contrôler les ravageurs des cultures.

Ces considérations nous amènent à revoir notre approche du territoire pour un cadre de vie amélioré.

Le projet « Un arbre, un habitant en Isère » engagé par le Département de l'Isère s'inscrit pleinement dans la nouvelle Politique de transition écologique (PTE) du Département, en positionnant le végétal en tant qu'élément d'adaptation du territoire au changement climatique (diversification des essences forestières, prévention des risques, préservation des sols et de la biodiversité, rafraîchissement des espaces urbanisés...) et de stockage du carbone. Ce projet revêt un caractère éminemment transversal des politiques départementales : forêt, agriculture, environnement, ruralité, éducation, constructions publiques, voirie...

Il se développe autour de plusieurs axes dont 2 concernent les démarches évoquées précédemment :

- un axe agricole à destination des agriculteurs isérois, des collectivités propriétaires de terrains agricoles loués à des agriculteurs, principalement pour la plantation de haies.
- un axe cadre de vie à destination des collectivités, notamment en milieu urbain et centres-bourgs, pour encourager la réalisation de plans de végétalisation et d'îlots de fraîcheur, en favorisant les plantations à forte plus-value (arbres d'alignement, jardins publics, vergers...).

En complément des plantations ponctuelles réalisées à l'aire de jeux, près de l'école, sur le chemin des Roberts, et au jardin partagé avec l'association « c'est pour aujourd'hui et pour demain », l'équipe municipale souhaite recueillir vos suggestions en matière de plantation.

L'appel à propositions est largement ouvert et peut concerner :

- des espaces précis à planter (places, parkings...)
- des types de plantation : arbres d'ornement, ombrages de lieux publics, plantations d'alignement, arbres fruitiers voire vergers participatifs,...
- des choix d'essences à privilégier,
- des haies champêtres (en particulier propositions des agriculteurs), des bosquets,

Vos propositions peuvent être transmises par messagerie, courrier ou par déclaration en mairie auprès du secrétariat qui tiendra un registre spécifique.

Patrimoine

Une histoire de croix

Sur la route départementale des Gorges de Crossey en direction de Voiron après le chemin des Roberts, vous avez sans doute aperçu une croix.

L'anecdote nous a été racontée récemment, nous souhaitons vous la partager :

En 1871 alors que des pères Chartreux, originaires du Monastère de Chartreuse de Valbonne se rendaient au Monastère de la Grande Chartreuse, le cheval menant leur voiture s'est emballé dans la descente. Le Père Marie Gallini a chuté de la voiture lancée à pleine vitesse et le Père Dom Vincent a tenté de sauter mais a été tué sur le coup. La voiture a versé et les deux autres Pères ont été grièvement blessés.

Une croix en pierre a été placée sur le lieu de l'accident en mémoire des pères défunts.

La semaine religieuse de Grenoble 1871, page 42.



La bascule

Pour rappeler l'historique de notre commune ce poids public très technique installé en 1865* méritait de continuer à vivre et d'être remis en valeur. Le pont à

bascule a ainsi été récemment réaménagé. La maçonnerie a été reprise avec l'ouverture d'une large baie vitrée ainsi qu'une charpente à deux pans et un nouveau platelage en chêne pour permettre la circulation des véhicules. L'installation d'une vitrine permet l'exposition de l'ancien système de pesée manuelle d'origine avec des poids qui était bien conservé dans notre local de stockage.

Les travaux ont été réalisés par des entreprises locales.

Ainsi mis en valeur, cet ouvrage rénové situé à l'entrée de notre centre bourg a aujourd'hui une belle facture. Le montant des dépenses pour cette rénovation s'est élevé à environ 15 000 € TTC.

Il reste à finir, par nos soins, le ponçage et le traitement « huilé » des poutres en chêne, la mise au propre de l'entourage au sol ainsi que la pose de quelques potelets en fonte pour délimiter le platelage et éviter le stationnement des véhicules sur cet ouvrage.

** Il sera remplacé en 1904 et 1945 pour s'adapter aux besoins et aux techniques de pesage. En 1947, le système de pesage est démonté...*



Fondation du Patrimoine

Dès sa création, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de préserver le patrimoine national, incluant la patrimoine naturel.

Le programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » créé en 2009 a déjà soutenu plus de 360 projets de lutte contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique à travers la France. Les 12 nouveaux lauréats 2024 du programme se partageront une dotation globale de 600 000€.

Le programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » porte à la fois sur des projets d'éco-restauration de patrimoine bâti et de sauvegarde d'espaces naturels fragiles, réservoir de biodiversité. Dans le cadre de ce programme, la Fondation du patrimoine soutient des projets dans les trois grandes catégories suivantes :

- ◆ Bâti, éco-restauration et biodiversité : restaurer le bâti, en utilisant des matériaux locaux et plus respectueux de l'environnement, en prenant en compte la biodiversité du bâti et en favorisant la sobriété énergétique de l'édifice.
- ◆ Nature aménagée et biodiversité : protéger la faune et la flore autour du bâti, restaurer et valoriser les parcs, jardins, renaturer et désimpermeabiliser les sols.
- ◆ Espaces naturels, littoraux et biodiversité : préserver les paysages, les espaces naturels et les habitats d'espèces rares ou menacées, végétales ou animales.

Saint Joseph de Rivière, lauréate du programme « Patrimoine naturel et Biodiversité » pour son projet : préserver l'étang de St Joseph de Rivière, une escale pour les oiseaux migrateurs. Aide financière portée par la Fondation du Patrimoine : 13000€.



Brèves

Travaux d'élagage et d'abattage

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de l'arrêté du 17 mai 2001 relatif aux conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes de transport et de distribution électrique, des travaux d'élagage et d'abattage vont être entrepris prochainement sur le territoire de Saint Joseph de Rivière, afin d'assurer le bon fonctionnement des lignes hautes tension mais également la sécurité des personnes aux abords de ces ouvrages. RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité est chargé d'assurer la sécurité de ses lignes à haute tension et de leurs abords. Avec 20% de ses lignes en milieu forestier, leur sécurisation passe donc par l'entretien de la végétation sous les emprises des lignes. C'est une tâche fixée par le Code de l'énergie qui reconnaît à RTE le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. »

RTE innove et met à disposition du grand public une carte interactive recensant les travaux de végétation prévus cette année.

Pour les consulter et voir quelles parcelles sont concernées : <https://arcq.is/1feaPL>

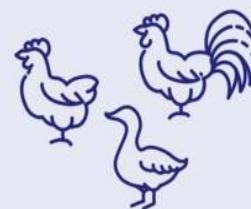
Sur Saint Joseph de Rivière, ces travaux seront réalisés à compter du 15/12/2024 au 15/03/2025.



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conservé les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Parole à l'opposition

Expression des élus de l'opposition

Nous tenons à remercier notre colistier Nicolas SUCHIER pour son investissement au sein du conseil municipal jusqu'au printemps 2024. Son remplacement est assuré par Christelle GHIOTTI, nommée conseillère municipale lors de la séance du 3 juin 2024, que nous avons accueillie avec grand plaisir.

Notre équipe de la liste « Avec vous pour un nouvel horizon » continuera à s'impliquer dans les différents dossiers portés à sa connaissance toujours dans le même objectif d'intérêt public.

Vos élues, Isabelle, Martine et Christelle

Dans nos associations

C'est la fête avec le comité des fêtes !

Le 1er septembre a eu lieu notre Bol d'air moto. Nous avons accompagné 36 personnes et leur bolide pour une ballade tranquille en partie Chartreuse et Vercors. Journée ensoleillée pour une virée très appréciée...



Le feu d'artifice initialement prévu le 6 juillet a dû être reporté, faute à la météo capricieuse. Mais nous avons été ravis de vous compter aussi nombreux le 7 septembre pour venir admirer le spectacle au plan d'eau !

Une nouvelle activité a été proposée le 4 février et le 6 octobre derniers, le « thé dansant » a connu un franc succès, puisque nous avons accueilli à la salle d'animation rurale plus de 80 danseurs !

Depuis plusieurs années, nous tenons un compte Facebook, par lequel circule toute l'actualité du comité des fêtes. Le lien est disponible depuis le site de la mairie (vie locale, association comité des fêtes), il suffit de cliquer sur le logo pour atterrir sur notre page facebook et suivre nos événements !

L'année 2025 comptera de nombreuses manifestations : thés dansants (2 février et 5 octobre), St Joseph (soupe, tripes, hotdog), St Glinglin (jambon au foin), feu d'artifice (5 juillet), Bol d'air moto (7 septembre), Choucroute (22 novembre)... L'assemblée générale aura lieu le 28 novembre.

N'oubliez pas, les repas peuvent être partagés avec nous à la salle d'animation rurale ou bien à emporter !

Par ailleurs, nous louons chapiteaux, tables et bancs. Les associations riviéroises bénéficient d'un tarif préférentiel (gratuit pour le Sou des Ecoles).

Le comité des fêtes essaie de vous faire rire et de vous amuser tout au long de l'année, nous espérons voir davantage de Riviérois à nos événements !

Le comité des fêtes contribue également aux activités du Sou des Ecoles par le biais d'un don financier.

Tous les bénévoles du Comité des fêtes vous souhaitent de bonnes fêtes, au plaisir de vous retrouver en 2025 !



Des News du Sac à Jouets

Le centre s'est refait une beauté, grâce au financement de la mairie, une fresque murale recouvre maintenant les murs extérieurs, mettant en valeur le patrimoine naturel local ! Un projet et une réalisation d'un graphiste professionnel, choisi pour et par les enfants de l'école de St Joseph de Rivière !



Cet été, vous y étiez ?

Le Centre de Loisirs a fait le plein pour le mois de juillet, accueillant près de 130 enfants sur les trois semaines d'ouverture. Un programme d'animation riche et inventif sur le thème d'Harry Potter et des mini camps sous tente et au bord du Lac d'Aiguebelette, il y en avait pour tous les âges.

Et pour la rentrée ?

Les activités régulières du centre ont repris les mercredis avec une équipe de permanents : Pierre Parrau, Lucie Seys, Jade Labuda et Nina Prin. Le centre est maintenant ouvert à chaque période de vacances scolaires grâce au soutien financier de la mairie et de la communauté de communes Cœur de Chartreuse.

Du changement pour les inscriptions...

Même si les heures d'attente étaient l'occasion de rencontres conviviales, l'équipe a revu son organisation et a proposé cette année une journée portes ouvertes permettant de visiter les locaux, de rencontrer l'équipe et de constituer le dossier pour permettre les inscriptions aux petites vacances « A Distance », il faudra donc maintenant inscrire vos enfants par mail ! Pas de panique, si vous avez raté la journée portes ouvertes il est toujours possible de constituer le dossier en cours d'année.



Pour des temps conviviaux, rendez-vous aux soirées familles, elles ont repris en octobre, le 2^{ème} vendredi du mois pour un moment partagé pour petits et grands autour de jeux. De nombreux autres événements vous attendent pour l'année 2024-2025.

Si vous ne voulez pas rater les infos essentielles du Sac à Jouets, n'oubliez pas de vous inscrire à la Newsletter du centre depuis le site internet : <https://lesacajouets.fr>

Pensez-y ! Le fonctionnement de l'association repose sur une équipe de parents bénévoles membres du CA, quelques soient vos possibilités (aide ponctuelle ou engagement militant !) n'hésitez pas à nous rejoindre.

Dans nos associations

L'AFR en voyage

Magnifique voyage dans le Doubs à l'initiative de l'association Familles Rurales de St Joseph de Rivière ! 40 personnes ont découvert en un weekend seulement une multitude de sites et paysages uniques et impressionnants : Saline Royale d'Arc et Senans, Taillanderie du XIXème siècle (fabrication de faux, outils tranchants), Source du Lison (grotte, cascade), fabrication du comté, Mont d'or, déjeuner croisière sur le Doubs, Tuyé, insolite et unique passage en douane de la République du Saugeais à la frontière de la Suisse (animation surprise offerte au groupe).

Comme à l'accoutumée, souvenirs impérissables, bonne humeur ont fait partie du voyage ! Rendez-vous en 2025, avec 2 projets en cours : sortie d'une journée en avril/mai et voyage de 4/5 jours destination le Puy du fou et ses environs en juin.

Les bénévoles donnent beaucoup de leur temps pour la bonne marche de ces voyages et aimeraient avoir un plus grand nombre de Riviérois inscrits... (participation financière de l'Afr pour les Riviérois).



L'ASR prête pour une nouvelle saison

Cette année encore, l'Association Sportive Riviéroise peut accueillir tous les enfants à partir de 5 ans.

Une nouvelle saison qui a bien débuté, toutes les équipes ont déjà joué plusieurs matches. L'école de foot 5 à 9 ans a accueilli de nombreux jeunes riviérois. Tous les bénévoles du club, dirigeants, éducateurs sont mobilisés et motivés pour encadrer les 170 licenciés répartis dans 10 équipes.



Nouveauté :

En 2025, le traditionnel goûter des anciens sera remplacé par un repas au restaurant à St Joseph de Rivière. Ce repas se fera sur réservation et paiement à l'inscription. L'Afr prendra en charge l'apéritif et le café, journée conviviale entre Rivierois, Rivierois et les bénévoles.

Activités sportives :

Il est encore possible de s'inscrire au cours du mercredi matin : stretching, pilate, renforcement musculaire. Tarif dégressif en fonction du nombre de cours choisis. Renseignements au 06 84 48 82 35.

Le repas prévu le 27 octobre a été annulé en raison d'un nombre trop insuffisant de réservation. Il sera reporté en début d'année avec un nouveau menu.

Le traditionnel calendrier de l'ADMR vous sera proposé en cette fin d'année. Merci de réserver un accueil chaleureux aux bénévoles !

Bonnes fêtes de fin d'année tous les Rivierois !

Le club des aînés (UNRPA) vous invite à son loto de Noël le jeudi 12 décembre à 14h à la salle des fêtes !

Ouvert à tous, 3€ le carton, 10€ les 4.



En cette fin d'année, l'ASR vous rendra visite pour vous présenter les nouveaux calendriers du club, la vente de ces calendriers est essentielle à la bonne marche financière du club. Merci pour le bon accueil que vous réserverez à nos bénévoles.

De nombreux événements sont prévus pour 2025... outre les multiples rencontres sportives, nous vous attendons en nombre pour la vente de diots/polenta le dimanche 2 février au stade, pour le concours de pétanque du lundi 21 avril ou encore pour la brocante du dimanche 18 mai...

Élément - terre

La chasse, un acte de gestion pour l'avenir des forêts

Un jeune arbre qui sort de terre a de faibles chances d'atteindre l'âge adulte. Froid, chaud, sécheresse, humidité, concurrence des autres arbres, ombre... Mais aussi animaux qui se nourrissent ! Dans certains massifs isérois (Vercors, Chartreuse, Belledonne et Trièves), le nombre d'animaux sauvages dépasse la capacité d'accueil que la forêt peut offrir.

On dit alors que l'équilibre forêt-gibier est rompu. Mais qu'est-ce que l'équilibre ? Il s'agit d'un état stable où une faune variée vit en forêt, sans pour autant compromettre l'avenir du peuplement forestier. Lorsqu'il est rompu, il devient alors urgent d'agir sur la taille des populations, pour réduire la pression des animaux sur les jeunes pousses.

Le forestier, le chasseur et l'élu doivent alors travailler ensemble pour définir au mieux la situation avec des données précises : comptages d'animaux, proportion d'arbres abîmés, etc. Ensuite, des choix doivent être faits pour rétablir l'équilibre. Plusieurs solutions complémentaires existent : adapter les plans de chasse, ou bien entretenir des milieux ouverts en forêt pour que les animaux se nourrissent dans ces prairies plutôt que des jeunes arbres...

La chasse fait alors partie de la gestion forestière, et reste très encadrée. Elle est parfois nécessaire pour que la forêt puisse avoir un avenir. Des plantations ont lieu en ce moment pour aider les forêts à faire face au changement climatique, il est important de garantir leur succès. Lors de votre prochaine balade, ayez la curiosité d'échanger avec un agent ONF ou un chasseur, à l'occasion !

Communes forestières de l'Isère



Par où s'échappe la chaleur de votre logement ?



EMPRUNTEZ GRATUITEMENT UNE CAMÉRA THERMIQUE !

Emprunt du 22 novembre au 12 décembre, pour les habitants de Coeur de Chartreuse, incluant une présentation en amont et un rendez-vous d'analyse :

Jeudi 21 novembre - 18h30
Mairie de Saint-Christophe-la-Grotte
Présentation du fonctionnement de la caméra et test en direct.

Vendredi 13 décembre
Entre-deux-Guiers
Rendez-vous avec un conseiller pour analyser vos déperditions de chaleur.

Pour vous inscrire, contactez Coeur de Chartreuse :

04 76 66 65 20

ou sur accueil@cc-coeurdechartreuse.fr



DÉCHÈTERIE d'Entre-deux-Guiers

HORAIRES D'OUVERTURE

	ÉTÉ du 1 ^{er} avr. au 31 oct.	HIVER du 1 ^{er} nov. au 31 mars
Lundi	14h-18h	13h-17h
Mardi	8h-12h	8h-12h
Mercredi	8h-12h	8h-12h
	13h-17h	
Jeudi	9h-13h	8h-13h
	14h-18h	14h-17h
Vendredi	14h-18h	13h-17h
Samedi	8h-12h	8h-12h
	13h-17h	13h-17h

WWW.COEURDECHARTREUSE.FR

Cœur de Chartreuse



Enquête Mobilité

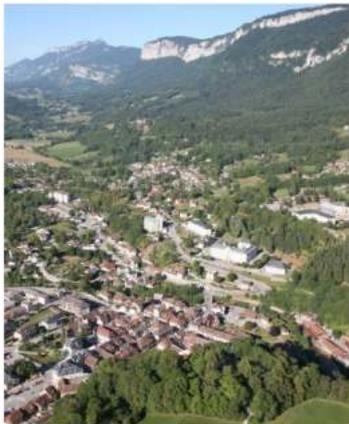
Du 06 au 30 décembre 2024

ENQUETE MOBILITE EN CŒUR DE CHARTREUSE Usagers, habitants et visiteurs du territoire

La Communauté de communes Cœur de Chartreuse lance une étude mobilité visant à planifier les actions à mener en termes de mobilité sur le territoire, en lien avec l'ensemble de ses partenaires.

Cette enquête vise à **mieux comprendre votre pratique de la mobilité et vos attentes sur le sujet.**

Que vous soyez cycliste du quotidien, covoitureur de temps à autre, que vous vous déplaciez en voiture, ou que vous profitiez du territoire pour vos loisirs, vos réponses nous intéressent !



C'EST PRATIQUE
C'EST POUR VOUS!

Je scanne et
participe !



Du tri dans vos vêtements ?

Pensez à déposer tous vos textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés (quel que soit leur état, même usés ou troués) dans un point de collecte pour leur donner une seconde vie !

Après les avoir préalablement **conditionnés en sacs**, vous pourrez déposer l'ensemble des produits suivants, à condition qu'ils soient propres et secs :

- les vêtements, même déchirés ou usagés,
- Le linge de maison (draps, serviettes, nappes...)
- Les chaussures attachées par paire
- La maroquinerie (sacs, ceintures...)
- Les peluches

Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés seront majoritairement reportés ou recyclés.

A Saint Joseph de Rivière, 2 points de collecte accessibles : à côté de l'école et en face de la crèche.

Architecte conseiller

La communauté de communes Cœur de Chartreuse vous propose les services d'un architecte conseiller pour vous aider à améliorer l'intégration de votre projet dans son environnement.

Vous pouvez prendre rdv avec l'architecte conseil :

- Lorsque vous avez réfléchi et avancé votre projet avec des premières esquisses
- Lorsque vous avez consulté les règles d'urbanisme et de risques s'appliquant sur le terrain de votre projet
- Avant le dépôt de votre dossier en mairie.

Les permanences pour le 1^{er} semestre 2025 sont prévues les jeudis :

16 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin et 17 juillet.

Prise de rendez-vous par mail :

accueil@cc-coeurdechartreuse.fr,
ou par téléphone au 04 76 66 81 74

Cette prestation est gratuite.

Les bons gestes du compostage

Après avoir déposé vos déchets de cuisine dans votre composteur, il vous faudra feuilles mortes, herbe sèche, boîtes d'œufs déchiquetées, etc...).

Le ratio est 2/3 de déchets de cuisine, pour 1/3 de broyat. En cas d'humidité, ou de pluie abondante, partez sur un ratio 50/50.

Brassez en profondeur, tous les 30 ou 40 jours à l'aide d'une fourche. Vous aiderez ainsi la décomposition de la matière par la faune du compost.

Pas de pain → il ne se décompose pas et pourrit. Si vous ne savez pas quoi faire avec, nous avons plein de recettes faciles et rapides. Contactez-nous !!

Pas de sacs plastiques (même biodégradable).

Pour transporter vos déchets de cuisine, des bioseaux sont disponibles gratuitement à la communauté de communes.

Infos pratiques

A vos agendas...

DECEMBRE

- Vendredi 06 : Soirée Casino / Sac à Jouets
Samedi 07 : Décorations du village
Jeudi 12 : Loto / UNRPA
Lundi 16 : Réunion publique traversée du Bourg

JANVIER

- Dimanche 12 : Vente boudins / ACCA
Vendredi 17 : Vœux du Maire
Dimanche 26 : Repas des aînés

FEVRIER

- Dimanche 02 : Thé dansant / Comité des fêtes
Dimanche 02 : Vente Diots/polenta / ASR
Samedi 08 : Saint Patrick / Sac à Jouets
Jeudi 31 : Soirée Halloween / Sou des Ecoles

MARS

- Jeudi 13 : Don du sang
Samedi 22 : Saint Joseph / Comité des Fêtes
Samedi 29 : Carnaval / Sou des écoles

AVRIL

- Samedi 05 : Bal folk / Echo Alpin
Samedi 12 : Goûter des aînés / Familles Rurales
Vendredi 18 : Chasse aux œufs / Sac à Jouets
Lundi 21 : Concours pétanque / ASR

MAI

- Jeudi 1er : Safari pêche / la Truite des fontaines
Dimanche 11 : Safari pêche / ACCA
Dimanche 18 : Brocante / ASR
Samedi 24 : Raclette / Sac à Jouets

JUIN

- Lundi 02 au 13 : Exposition / Addive
Samedi 14 : Saint Glinglin / Comité des fêtes
Vendredi 27 : Kermesse de l'école

MAIRIE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture de l'accueil public :

Lundi : 16h00 - 19h00,
Mardi, mercredi, vendredi : 8h30 - 11h30,
Jeudi : 14h00 - 17h00,

Contactez la mairie :

04 76 55 21 69 /accueil.mairiestjo@orange.fr
Site : www.saint-joseph-de-riviere.fr

Permanences des élus :

Madame le Maire vous accueille sur rdv le jeudi entre 16h et 18h.

Monsieur Roger Journet, adjoint à l'urbanisme vous accueille sur rdv le jeudi entre 16h30 et 18h.

Contactez la cantine :

cantine.mairiestjo@orange.fr

Contactez le service périscolaire :

periscolaire.mairiestjo@orange.fr

Contactez la bibliothèque :

Tél : 04 76 06 21 37

Mail : bib.saintjo@orange.fr

Consulter le site école Claude Degasperi :

<https://ecole-degasperi-st-joseph-de-riviere.web.ac-grenoble.fr/>

ATTENTION AUX FAUX VENDEURS DE CALENDRIERS

LES BONS RÉFLEXES



Je demande au vendeur sa carte professionnelle



Je ne laisse pas entrer un inconnu



Je vérifie la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier



Je signale toute personne suspecte ou comportement insistant au 17



J'alerte les personnes âgées ou isolées de mon entourage